

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 12

**Votants:** 14

**Séance du 11 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER, Maire

**Sont présents:** Alain GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, André LAURENT, Sonia PORTET, Jean DELHON, Grégory LAFOSSE, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Raphael GENZ, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO, Francoise BAUZOU

**Représentés:** Antoine DOMANEC par Raphael GENZ, Danièle CASSE par Alain GARNIER

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Thierry TORRES

---

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2023 - 2023 053

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 28 août 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Marie-Cécile RIVIERE.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 28 août 2023.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Election des adjoints au Maire - 2023 054

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Vu la démission de Madame Marie-Cécile RIVIERE au poste de 2ème adjointe au Maire, actée par le Préfet de l'Ariège en date du 6 septembre 2023 ;

Vu la démission de Monsieur André LAURENT au poste de 3ème adjoint au Maire, actée par le Préfet de l'Ariège en date du 6 septembre 2023 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

***Élection du premier adjoint au Maire :***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- André LAURENT 14 voix (quatorze)

- André LAURENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au maire.

***Élection du second adjoint au Maire :***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Marie-Cécile RIVIERE 14 voix (quatorze)

- Marie-Cécile RIVIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjointe au maire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Décision modificative n°1 - 2023\_055**

André LAURENT, 1er adjoint au Maire, expose :

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES**

60612	Énergie - Électricité	-5000.00
60622	Carburants	-2000.00
60623	Alimentation	10000.00
60632	Fournitures de petit équipement	-5000.00
6064	Fournitures administratives	500.00
6068	Autres matières et fournitures	-3060.00
611	Contrats de prestations de services	2200.00
61358	Autres	3500.00
61524	Entretien bois et forêts	6800.00
6218	Autre personnel extérieur	-15000.00
6261	Frais d'affranchissement	300.00
627	Services bancaires et assimilés	1000.00
6281	Concours divers (cotisations)	1000.00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1300.00
63512	Taxes foncières	4000.00
64131	Rémunérations	9000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1550.00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	160.00
6478	Autres charges sociales diverses	130.00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	920.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1300.00
6419	Remboursements rémunérations personnel	
7022	Coupes de bois	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	
74748	Participation autres communes	
75888	Autres	

**TOTAL : 20600.00****INVESTISSEMENT :****DEPENSES**

21312	Bâtiments scolaires	5000.00
21321	Immeubles de rapport	1000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	-12000.00
2031	Frais d'études	6000.00

**TOTAL : 0.00****TOTAL : 20600.00**

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la décision modificative exposée.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0